	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours du semestre de printemps année universitaire 2021-2022	Date : 2 mai 2022 Version n° 3

1. MESURES CONCERNANT LE DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

1.1. CHOIX DES LOCAUX D'EXAMEN

Les locaux choisis pour organiser les examens doivent répondre aux contraintes suivantes :

- ils doivent permettre une aération régulière par une ventilation naturelle ou mécanique en état de marche (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures, notamment pendant et après les opérations de nettoyage et/ou toutes les heures pendant les épreuves). Lorsque cela est possible, il est recommandé de privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple) ; s'agissant des locaux ventilés mécaniquement, le bon fonctionnement de la ventilation et la conformité des débits doivent être contrôlés au préalable ;
- présence de savon et de solution hydroalcoolique (SHA) en quantité suffisante dans les sanitaires ; stricte suppression des essuie-mains remplacés par des serviettes en papier jetable, ou des distributeurs d'essuie main en papier.


1.2. PREPARATION DES EPREUVES

Avant les épreuves :

S'assurer que le protocole général de nettoyage-désinfection est bien appliqué avant les épreuves et que ce protocole peut être mis en œuvre chaque fois que la salle est inoccupée.

- protocole général de nettoyage-désinfection :
 - pour les bâtiments inoccupés depuis plus de cinq jours, procéder à un nettoyage à l'aide de produits détergents pour une remise en propreté selon les méthodes habituelles, *sans mesure de désinfection supplémentaire* (ex. poignées de porte, interrupteurs, poignées de salle de classe, robinets d'eau des toilettes, boutons d'ascenseur, accoudoirs de chaises, tables, rampes d'escalier, toilettes, etc.) ;
 - pour les bâtiments ouverts au public, un nettoyage-désinfection doit être réalisé avec un désinfectant virucide de la norme 14476 (Cf. fiches techniques du MSS) ; décliner un plan de service de nettoyage périodique avec suivi, assurant le nettoyage désinfectant systématique de toutes les surfaces des mobiliers, matériels et ustensiles sujets aux contacts corporels et susceptibles de pouvoir être contaminées ;
- pour les équipes de nettoyage, porter les équipements de protection conformes aux prescriptions de la fiche de sécurité des produits utilisés ;
- sensibiliser à l'approvisionnement en continu de papier de toilette, savon et serviette en papier jetable.

Préparer l'arrivée

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours du semestre de printemps année universitaire 2021-2022	Date : 2 mai 2022 Version n° 3

- accompagner la convocation envoyée à chacun des candidats des consignes sanitaires imposées lors de l'accès aux salles, durant les épreuves et lors de la sortie des épreuves, du protocole mis en place en cas de symptômes, ainsi que des aménagements du règlement applicable aux épreuves, le cas échéant ;
- mettre à disposition du gel SHA en quantité suffisante dès la file d'attente, dans les salles et dans les sanitaires, et imposer un nettoyage des mains au SHA à chaque entrée et sortie dans la salle. Les sanitaires devront disposer de savon en quantité suffisante ;
- afficher les consignes sanitaires dans la file d'attente, dans les salles d'examen, dans les sanitaires et dans les lieux de circulation ;
- afficher l'heure du dernier passage de l'équipe de nettoyage pour information des candidats.

Organiser la salle d'examen :

- privilégier un espacement maximal entre les candidats ;
- placer les copies et les feuilles de brouillon sur les tables en quantité suffisante après nettoyage des mains au SHA ;
- prévoir un stock de stylos pour l'émargement en cas d'oubli des candidats.


Prendre des mesures pour l'équipe d'encadrement et de surveillance

- désigner un référent COVID pour assurer l'organisation sanitaire ;
- définir les emplacements stratégiques de chaque personnel d'accueil et de surveillance ;
- mettre à disposition uniquement pour les personnels d'encadrement et de surveillance qui le souhaitent des masques FFP2 et/ou de masques chirurgicaux (en nombre suffisant pour changer au bout d'une 8 heures de présence pour le masque FFP2 et 4 heures pour le masque chirurgical) ;
- fournir des lingettes jetables désinfectantes ou des produits de désinfection conformes à la norme « EN 14 476 » afin que les surfaces couramment utilisées (ex. claviers, télécommandes, matériel utilisé fourni ou apporté par le candidat, chaises, tables, etc.) puissent être fréquemment désinfectées.

1.3. ACCUEIL DES CANDIDATS

Établissement des convocations : préciser dans la convocation


- les mesures sanitaires qui devront être scrupuleusement suivies par les candidats sous peine d'exclusion des épreuves par le responsable du centre d'examen ;
- les règles d'isolement des étudiants entrant dans les cas suivants :

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours du semestre de printemps année universitaire 2021-2022	Date : 2 mai 2022
		Version n° 3

Statut vaccinal	... vous êtes testé positif Vous êtes cas contact
Schéma vaccinal complet	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement de 7 jours après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif - Isolement levé au bout de 5 jours si test (PCR ou antigénique) négatif le 5^{ème} jour et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 heures 	<p>Depuis le 21 mars 2022, les personnes contacts à risque, quel que soit leur statut vaccinal, ne sont plus tenues d'observer une période d'isolement. Néanmoins, elles doivent toujours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer de manière stricte les mesures barrières et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes ; - limiter leurs contacts, en particulier avec des personnes fragiles ; - éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave. <p>Les personnes à risques doivent réaliser un test (antigénique, RT-PCR ou autotest) à J+2 de la notification du statut de contact. Un résultat positif de test antigénique ou d'autotest doit nécessairement être confirmé par un test RT-PCR. Dans l'attente du résultat de confirmation, la personne est considérée comme cas positif et entame sa période d'isolement.</p>
Schéma vaccinal incomplet et pour la personne non vaccinée	<ul style="list-style-type: none"> - Isolement de 10 jours après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif - Isolement levé au bout de 7 jours si test (PCR ou antigénique) négatif le 7^{ème} jour et en l'absence de signes cliniques d'infection depuis 48 heures 	

Sur les règles d'isolement : [Les nouvelles règles d'isolement face au Covid-19 | Gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/les-nouvelles-regles-d-isolement-face-au-covid-19)

- les mesures pour diminuer le temps d'attente : le signalement précis de l'entrée ;
- les mesures barrières à respecter :
 - le port du masque pour les personnes cas contact, immunodéprimées, malades chroniques, fragiles et pour les personnes ayant été cas positif jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement ;
 - se munir si possible d'un flacon de SHA ;
 - se munir d'un stylo personnel (émargement, copie) ;
 - apporter les documents/ouvrages personnels nécessaires à l'épreuve.
- le protocole mis en place en cas de symptômes ;
- pour s'assurer de la restauration :
 - repas, en-cas personnel/eau ; encourager la prise des repas en extérieur ou en environnement aéré/ventilé ;
 - sac poubelle hermétique pour mettre les restes et les masques utilisés.
- l'accueil des personnes handicapées se fera dans le respect des aménagements particuliers prévus pour le candidat auxquelles s'ajoutent les consignes spécifiques indiquées ci-dessus.

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours du semestre de printemps année universitaire 2021-2022	Date : 2 mai 2022 Version n° 3

1.4. ORGANISATION DES TEMPS D'ÉPREUVE

Pendant le déroulement de l'épreuve

- vérification de la pièce d'identité posée sur la table de manière visible ou tendue à distance, distribution des sujets par les surveillants avec masques et nettoyage des mains au SHA, sans contact avec les candidats ;
- lavage systématique des mains avec le SHA avant de prendre la tablette informatique pour les ECN ;
- des lingettes ou produits désinfectants conformes à la norme précitée et compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones (y compris personnels), tables, chaises, etc. ;
- les documents/outils nécessaires à certaines épreuves seront apportés par les candidats ; ils ne peuvent être partagés, ils doivent faire l'objet d'une vérification par le personnel de surveillance ;
- porter son masque pour le public étudiants cités dans le point 1.3 du présent document ;
- se laver les mains à l'eau et au savon ou utiliser le SHA avant sa composition ;
- aérer si possible en continu ou sinon régulièrement (au minimum plusieurs minutes toutes les heures) ;
- selon la durée des épreuves, les étudiants doivent prévoir un repas en le consommant de préférence en extérieur ou en environnement aéré/ventilé.


Un candidat ne respectant pas les consignes sanitaires pourra être immédiatement exclu par le responsable de la salle d'examen, sans faire l'objet d'un rappel à l'ordre dès lors que ces consignes auront fait l'objet d'un rappel explicite.

Les salles d'examen sont aérées si possible en permanence et sinon régulièrement (au minimum plusieurs minutes toutes les heures).

1.5. APRES LES ÉPREUVES / ENTRE CHAQUE ÉPREUVE

Nettoyage-Désinfection

- aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres au moins 15 minutes), notamment pendant et après les opérations de nettoyage et désinfection et après évacuation de la salle ;
- ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence de candidats ou de personnels d'encadrement ;
- désinfecter les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (tables, chaises, etc.) ;
- nettoyer-désinfecter les toilettes.

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours du semestre de printemps année universitaire 2021-2022	Date : 2 mai 2022 Version n° 3

2. MESURES SPECIFIQUES CONCERNANT LE DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES

2.1. ORGANISATION DES EPREUVES ORALES

Le temps de préparation de l'épreuve orale obéit strictement aux mêmes règles que les épreuves écrites : délai de convocation, distanciation, préparation de la salle, consignes sanitaires, déplacements, etc.

Le président du jury assure la mise en application des consignes sanitaires. Il a le pouvoir d'exclure tout candidat refusant de les appliquer.

En cas d'utilisation de tablettes ou autre matériel, le nettoyage avec lingettes désinfectantes doit être fait entre chaque vague de candidats. Un lavage des mains avec le SHA sera systématique pour les candidats avant de prendre la tablette informatique.

Les épreuves orales génèrent plus de déplacements au sein de l'établissement, d'arrivées et de départs au cours de la journée. La signalétique des entrées et sorties visible de loin, doit être soigneusement préparée, les consignes sanitaires affichées dans les salles de préparation ainsi que dans les espaces communs.

La carte d'identité est présentée aux membres de la commission ou du sous-jury sans contact. L'émargement est fait avec le stylo du candidat.

Le port du masque est fortement recommandé pour les personnes immunodéprimées, malades chroniques, fragiles et pour les personnes ayant été cas positif, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement conformément aux recommandations sanitaires générales émises par le ministère de la santé et des solidarités.


Les salles d'examen sont aérées si possible en permanence et sinon régulièrement (au minimum plusieurs minutes toutes les heures) et entre chaque candidat.

Toutefois, lorsque l'évaluation des compétences attendues de l'étudiant les rend indispensables, les épreuves orales comportant des manipulations ou expérimentations sont autorisées.

Le sujet d'interrogation est laissé par le candidat dans une bannette ou sac poubelle présents dans chaque salle d'interrogation. Les sujets sont ramassés chaque soir par le personnel d'entretien dûment équipé.

2.2. A L'ISSUE DE CHAQUE JOURNEE D'EPREUVES ORALES

En fin de journée d'oral, le nettoyage et l'aération des locaux obéissent aux mêmes règles que pour les épreuves écrites.

	UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	
	Objet : Protocole sanitaire pour l'organisation des examens et concours du semestre de printemps année universitaire 2021-2022	Date : 2 mai 2022 Version n° 3

3. ORGANISATION DES EPREUVES DE SUBSTITUTION

Chaque étudiant COVID+ contraint à l'isolement pourra bénéficier d'épreuves de substitution, sous réserve de fournir un justificatif. Les services de scolarité sont en charge de relayer cette information et adresserons aux étudiants concernés de nouvelles convocations.